



# Certificat Individuel

Utilisation à titre professionnel des  
produits phytopharmaceutiques / Renouvellement  
Catégorie : Décideur non soumis à agrément

En  
formation continue

## Dates

Voir calendrier

## Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00  
Soit 7 heures de formation.

## Lieu

Campus Provence-Ventoux  
CFPPA  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

## Mode de financement et Tarif

Nous contacter

## Intervenants(es) pédagogiques

Marie-Hélène MUSCAT  
Sylvain RACAMIER  
Cédric AUGIER

**Campus  
Provence-Ventoux  
CFPPA**

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90  
cfppa.carpentras@educagri.fr  
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de  
résultat sur notre site internet.



## Les objectifs pédagogiques

- Utiliser les produits phytosanitaires selon la réglementation en vigueur.
- Respecter les bonnes pratiques d'application.
- Choisir la protection phytosanitaire la mieux adaptée.

## Public concerné et modes de financement

Pour les professionnels qui **utilisent des produits sur leur(s) propre(s) site(s)**, ayant des **fonctions d'encadrement** ou impliqués dans le choix et l'achat de produits - exploitant agricole, chef de service en collectivités territoriales, responsable d'un domaine privé ...

Modes de financement : CPF ; OCAPIAT ; VIVEA ; France Travail...

## Pré-requis et conditions d'inscription

Maîtrise du français et opérations de base.

Inscription via la plateforme OCAPIAT au moins 7 jours avant le démarrage de la formation.

Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

## Programme de formation

- Réglementation et sécurité environnementale (2 heures)
- Santé Sécurité Applicateur et espace ouvert au public (2 heures)
- Réduction de l'usage des produits et méthodes alternatives (3 heures)

## Modalités pédagogiques

Livrets de formation, travail de groupe, échanges de pratiques, fiches de reconnaissance.

Matériel de traitement, réglage...

## Méthodes d'évaluation

Questionnement à l'oral, QCM, Jeu.

## Validation de la formation

Une attestation (bordereau de score) pour la délivrance du renouvellement au Certificat Individuel et un certificat de réalisation sont remis à chacun des participants.  
(Certification au RS n°5655-01/01/2022 / Ministère de l'Agriculture)

Contact : Marie-Hélène MUSCAT 04 90 60 80 90  
marie-hélène.muscat@educagri.fr

Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.  
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : [armelle.perri@educagri.fr](mailto:armelle.perri@educagri.fr)

